



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-020-2020-04

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2020

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-12-17-032 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame BRETON
DES LOYS Valentine, SCEA MONTAQUOY à SOISY-SUR-ECOLE. (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-12-17-032

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame
BRETON DES LOYS Valentine, SCEA MONTAQUOY à
SOISY-SUR-ECOLE.



PRÉFET DE L'ESSONNE

SDREA Île-de-France

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par :
Anne LEYSSENOT
Tél. : 0160763370
Mél : anne.leyssenot@essonne.gouv.fr

Évry, le 17/12/2019

Madame BRETON DES LOYS Valentine
SCEA MONTAQUOY
Ferme de Montaquoy
91840 SOISY-SUR-ECOLE

Objet : autorisation d'exploiter

Réf. : AL/L/1069 RA1A16578879290

P. J. :

Madame,

En date du 9/12/2019, vous avez déposé, auprès de mon service une demande d'autorisation d'exploiter pour une reprise de 7 ha 10 a, exploitées par M COUDER Gilbert, dont le siège social se situe à DANNEMOIS - 91490 (voir tableaux des références des parcelles en annexe).

Cette demande est complète en date du 09/12/2019. Cependant, en cas de demandes concurrentes à la vôtre pour la reprise des surfaces en question, vous pourrez compléter votre dossier avec des éléments complémentaires nécessaires à l'examen de votre demande.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande a fait l'objet d'une publicité par affichage en mairies de Soisy-sur-Ecole et Cely-en-Bière, communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le 09/04/2020. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au Chef du Service économie agricole

Signé

Catherine BLOT

Adresse postale : Boulevard de France - 91012 EVRY cedex – Standard : 01.60.76.32.00 – Télécopie : 01.69.91.13.99 - www.essonne.gouv.fr

Annexe : liste des parcelles

Commune	Réf. Cadastrale	Surface (en hectare)	Propriétaire
Soisy sur Ecole	D381	03ha 16a 91ca	G.Couder
Soisy sur Ecole	D382	03ha 50a 20ca	G.Couder
Soisy sur Ecole	D362	00ha 02a 65ca	G.Couder
Soisy sur Ecole	D365	00ha 17a 00ca	G.Couder
Cély en Bière	YA21	00ha 33a 30ca	G.Couder

Adresse postale : Boulevard de France - 91012 EVRY cedex – Standard : 01.60.76.32.00 – Télécopie : 01.69.91.13.99 - www.essonne.gouv.fr